

Conseils pour la scolarité d'un élève porteur de handicap

Troubles des Fonctions Visuelles

Avant tout, il est utile de souligner qu'un élève déficient visuel (DV) dira rarement qu'il ne voit pas ou mal.

Il est difficile de s'imaginer comment voit un déficient visuel : Flou ? Déformé ? Double ? Avec des taches noires ?... Difficile aussi de comprendre que les lunettes, bien que très utiles, ne permettent pas de retrouver une vision normale...

On se pose moins de questions pour l'élève aveugle : il travaillera en braille et relief.

Voici donc quelques conseils généraux, à adapter selon que l'élève soit déficient visuel ou aveugle.

Vision de près

LECTURE :

Veiller à une lisibilité suffisante des documents et des notes prises par l'élève. Type d'écriture : **préférer** l'écriture dactylographiée. Taille des caractères et police utilisées : **Type ARIAL 16, 18 ou 20**

Proscrire les formats A3. L'élève s'y repère très mal. Trop grand, pas pratique.

ECRITURE : Là encore, respecter un contraste optimal.

Pour l'élève : Lignes Seyes bien visibles. Utiliser des stylos dont l'encre est bien contrastée (type Roller) et noire de préférence. Limiter l'usage du crayon de papier. Préférer les feutres aux crayons de couleurs.

Il est impératif que l'élève puisse se relire pour se corriger et/ou apprendre les cours (cf. « lecture » ci-dessus).

Vision de loin

Placer l'élève DV au premier rang (table centrale), même s'il perçoit mal ce qui est écrit au tableau.

Attention : l'acuité visuelle peut fluctuer au cours de la journée.

Un reflet, une variation de la lumière ambiante qui pour nous seraient insignifiants, peuvent l'« aveugler » temporairement. Il ne doit jamais être face à la lumière.

Ecrire sur un tableau bien nettoyé et préférer, si possible, un tableau blanc avec feutre noir. Certains élèves DV ne perçoivent pas les couleurs.

L'idéal : support de travail individuel. Si les cours ou exercices sont préparés sur clé USB, l'élève pourra les transférer sur son ordinateur.

En classe, pour faciliter la tâche de l'élève DV : si l'on écrit au tableau, pensez à épeler les mots nouveaux ou difficiles et verbalisez tout ce que vous rédigez ; **écrire le mieux possible** (un peu comme dans les écoles primaires) et de manière organisée.

Si vous utilisez un Power Point, donnez à l'élève le format numérique sur clé USB ou le format papier avec caractères agrandis.

Perception de l'espace, déplacements

Le sens du relief peut être très frustré et le champ de vision souvent limité.

Vigilance particulière en EPS (sports co) ; l'élève perçoit le ballon ou autre objet trop tardivement. Certaines activités ne sont pas envisageables pour un élève DV.

Attention : l'adolescent vous dira toujours qu'il se déplace sans difficultés. Lors des déplacements, toujours faire accompagner l'élève Aveugle ou DV par un camarade bien voyant et sérieux. Cela peut également contribuer à la cohésion du groupe-classe, élément indispensable.

Pour les techniques de guidage à employer avec les élèves Aveugles : ne pas hésiter à solliciter l'ULIS TFV.

Evaluations

Les textes réglementaires prévoient pour toute évaluation d'un élève déficient visuel ou aveugle un tiers temps supplémentaire.

Pour des raisons d'organisation, ce tiers temps peut être adapté par une ou deux questions en moins. Le barème de notation doit rester le même pour tous.

Toutefois, pour les devoirs communs, il est indispensable que l'élève puisse les faire intégralement le plus souvent possible, quitte à les composer entièrement ou à les achever à l'ULIS.

Pour les devoirs type DNB ou Bac blanc, il s'agit de les réaliser dans de véritables conditions d'examen : isolement du candidat, temps majoré...

Fatigabilité

Lorsque la vision est déficiente, l'adaptabilité oculaire nécessite un effort permanent. Il en résulte une fatigabilité qui peut conduire à des douleurs importantes : larmoiements, céphalées...

Accompagnement

La MDPH peut prévoir une quotité d'accompagnement de l'élève par un adulte en classe (jamais à temps complet). L'objectif majeur est d'apporter aide et soutien à l'élève en classe puis, dans la mesure de ses capacités et progrès, de réduire peu à peu cet accompagnement.

Recommandations diverses :

Quand on montre un objet, l'approcher de l'élève, le décrire, le lui faire toucher.

Eviter la proximité d'élèves bavards. Veiller au volume sonore de la classe, qui peut gêner l'élève DV.

Autoriser l'élève à rendre ses devoirs au format informatique. Lui donner le maximum de cours sous ce même format, en respectant certaines consignes pour l'accessibilité des documents (ne pas hésiter à solliciter l'ULIS pour ces renseignements).

Pour adapter (gros caractères ou braille) les documents nécessaires (manuels, romans, cartes, croquis, schémas...) **pensez à nous les faire parvenir suffisamment tôt (4 jours ouvrables avant le cours ou le contrôle).**

Impossible du vendredi pour le lundi.

Nous sommes à votre disposition pour l'adaptation de vos documents de travail, que l'élève soit Aveugle ou DV. Merci de faire appel à nos services (en respectant le délai nécessaire aux adaptations) et de ne pas traiter directement avec l'élève en lui donnant un support fait par vos soins. Il est préférable que nous nous chargions de ces modifications.

Géométrie : presque tout est faisable.

(utilisation du papier millimétré **impossible**, idem pour le papier calque)

Accorder une indulgence dans les exercices de précisions (mesures, tracés...)

Lecture de graphiques difficile. En braille, nous pouvons tracer en relief.

Cartes en histoire/géographie : penser aux couleurs saturées bien différenciées et aux contrastes.

En atelier, prévoir de travailler en binôme (éviter deux élèves TFV ensemble).

Certains élèves ne perçoivent pas les couleurs. Attention ! De nombreuses activités et beaucoup d'exercices sont basés sur les couleurs.

Chaque élève en situation de handicap est reconnu par la MDPH. Une réunion d'Equipe de Suivi à la Scolarité (ESS) sera convoquée au cours de chaque année scolaire par l'enseignant référent et réunira les parents, le Professeur Principal, les personnels de l'Institut d'Education Sensorielle et de l'ULIS Troubles des Fonctions Visuelles.

Services de transcription : envoyer les documents à adapter à l'adresse mail suivante :

Lycée Robert Schuman : Secrétaire (Patricia Vion) : ulisdvschuman@gmail.com

Coordonnatrice ULIS TFV : (salle 5107)

Lycée Robert Schuman : Delphine CORNET delphine.bato@ac-nancy-metz.fr Tel : 06/75/98/62/87